

B.2 Une dette envers une institution financière de 100.000,00 € (remboursable sur 20 ans en capital fixe) et garantie par une inscription hypothécaire de ce même montant sur un immeuble industriel (achat en N-4) appartenant à la société et dont le prix d'acquisition s'élève à 200.000,00 € (amorti à concurrence de 50.000 € y compris l'année N) sont repris au bilan de la société.
Complétez les annexes ci-après pour l'année N : A.5.1.2, A.5.5 et A.5.7